

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2011

Présents : les Conseillers

Absents et excusés : Alain CUSSEY, (procuration à Simone VALOT), Emmanuel POUTHIER (procuration Colette GUIGNOT), Nicole AUBEL et Jean-Paul MOUREY

Secrétaire de séance : Christine HUMBERTJEAN

~ ~ ~ ~ ~

## ⇔ **Rapport de l'eau 2010**

La direction départementale des territoires (DDT), service d'appui aux politiques publiques, a émis son rapport d'eau 2010 de la commune.

La commune dessert 520 habitants et l'eau est distribuée à 287 abonnés. La production était de 35 385 m<sup>3</sup> d'eau traitée. En 2010, les abonnés domestiques ont consommé 32 240 m<sup>3</sup>. Le rendement du réseau est 91,1 %.

Le conseil approuve ce rapport à l'unanimité.

## ⇔ **Demande de subvention parlementaire**

Une demande de subvention parlementaire auprès de Mme la Députée Mme Branget sera faite concernant les travaux de l'église pour un montant total de 197 003,95 €.

La demande portera sur la 2<sup>ième</sup> tranche des travaux.

La première tranche des travaux (67 088,91 €) débutera en septembre 2011.

La seconde tranche et troisième tranche sont évaluées à 64 957,52 € chacune.

Le conseil municipal accepte la demande de subvention.

## ⇔ **Echange de terrains**

Suite à la demande de Mr Mathieu lors de la construction de sa maison située sur la parcelle n° 609 (vers la gare), une possibilité d'échange de terrains avec la commune pouvait être envisagée. En référence au code de la voie routière art L141-2 et L141-3, un échange de terrains peut être fait sans enquête publique dès lors que cet échange ne modifie pas la voie. La parcelle 609 est en forme de trapèze attenante à un terrain communal de même forme. Pour faciliter l'entretien, les terrains seront rendus rectangulaires. L'échange sera entre 40,26 m<sup>2</sup> et 40,86 m<sup>2</sup>. Les frais de notaire et bornage seront à la charge de Mr Mathieu.

Le conseil municipal accepte le déclassement de ce morceau de parcelle aux conditions énoncées.

## ⇔ **Signalétique touristique**

Le gîte rural de Buffard a fait une demande de signalisation touristique concernant son établissement pour apposer en complément sur les panneaux signalétiques existants de la commune de Liesle. L'ajout de bandeaux serait fait à leur charge.

Le conseil municipal refuse à l'unanimité.

Concernant la signalisation, le conseil municipal décide :

- A l'intérieur du village, aucune signalétique touristique extérieur au village

- A l'extérieur du village, la signalétique peut être mise soit sur du terrain privé (avec accord du propriétaire) ou soit sur le domaine public.

Pour le 1<sup>er</sup> cas, la commune ne peut pas intervenir même au niveau esthétique. Pour le second cas, la DDT (ex service équipement) n'autorise pas la pose de panneaux publicitaires.

Le panneau communal à l'entrée de la route de Buffard est installé sur du domaine privé (indique la terre comtoise). Le conseil municipal refuse que d'autres indications touristiques (extérieures au village) soient positionnées sur ce panneau communal réservé uniquement à la commune.

### ⇔ **Lotissement : nom des rues**

Avant d'engager une publicité sur la vente des parcelles, il faut indiquer des noms de rues sur le nouveau quartier « le château ».

Sur avis du groupe de travail du lotissement, il est proposé de donner les noms suivants :

- artère principale : chemin de la comtesse
- artères secondaires : le mot allées est choisi avec des noms de fleurs soit allée des iris, allée des sauges, allées des campanules et allée des églantines
- chemin piétonnier : sentier du litiaud.

Le conseil municipal accepte ces propositions.

Un document a été réalisé par Emmanuel Coudel en concertation avec le groupe de travail ; ce document sera diffusé pour publicité sur le site [www.liesle.net](http://www.liesle.net) et sera remis sous forme papier aux personnes intéressées à la construction ou sous forme électronique par messagerie.

### ⇔ **Logement communaux**

Révision des loyers des logements d'école :

- logement occupé par Mr Michaud Yann. Le conseil décide d'augmenter le prix du loyer. Il est fixé à 350 €/mois
- logement vacant : des devis de travaux sont demandés pour la partie électricité, plomberie, menuiserie et peinture.

Bilan financier fait par Jacques Domatti sur les logements communaux situés rue du bourg sec. L'état est fait de 2001 à 2011 sur les 4 logements concernés. Le résultat positif sur cette période est évalué à 57 953 €. Mr Domatti propose qu'un contrat d'entretien direct avec Primagaz et les locataires soit engagé concernant l'entretien des chaudières. Renseignements seront pris.

### ⇔ **loyer de chasse**

Le loyer annuel de l'hallali est révisé. Le conseil décide d'augmenter ; il sera de 850 €/mois. Il sera rappelé l'obligation aux chasseurs d'entretenir les lignes de chasse chaque année sous peine de sanction.

### ⇔ **Projet de Marpa**

L'implantation d'une maison d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA) est en cours de réflexion depuis 2009 en partenariat avec la MSA de Franche-Comté. Une enquête auprès de certaines personnes ciblées par la MSA pour connaître les besoins avait été faite en juin 2010 sur les communes du Val d'Amour et proches d'Arc et Senans (dont Liesle).

L'aspect financier a été présenté lors d'une réunion à Arc et Senans en mai dernier. Il s'agit de la construction de la maison par un syndicat public qui louera les locaux à un

comité de gestion afin de rembourser les annuités des emprunts. Le coût total est estimé à environ 3 M €. Une subvention de 15 % pourrait être obtenue. La construction est prévue sur un terrain communal d'Arc et Senans proche du pôle commercial. La mise à disposition se fera sous forme de bail emphytéotique.

Le conseil décide d'être associé à la poursuite du projet.

Une nouvelle délibération d'adhésion définitive sera prise dès lors que les représentants des communes pré-adhérentes auront décidé du nombre de délégués par commune et auront fixé un montant d'adhésion.

### ⇔ **Installation antenne de téléphonie**

Pour des raisons d'interférence de réseaux, le site orange France ne peut plus être installé sur le pylône du relais de Champagne . Il doit créer une nouvelle antenne sur le secteur qui couvrira les communes de Liesle, Arc et Senans, Buffard et Champagne sur loue. Sur Liesle, le lieu dit Guillardet » avait été sélectionné. Une visite technique sur place a été effectuée. Le résultat a été rendu défavorable (pas assez de couverture car trop d'arbres) il doit être aussi en considération l'impact visuel de cette antenne à proximité de la route menant aux Salines Royales d'Arc et Senans classées monument historique et inscrites au patrimoine mondiale de l'Unesco. De ces faits, un autre lieu devra être sélectionné.

### ⇔ **Indemnités du trésorier de Quingey**

Une indemnité de conseil est versée chaque année au comptable du trésor chargé de la gestion de la commune. A la trésorerie de Quingey, un intérim de chef de poste a été effectué sur une période de 4 mois en 2010 par un comptable du trésor. Ce dernier demande sur cette période une indemnité de budget pour un montant de 30,49 € et une indemnité de conseil pour 117,22 €. Estimant que durant la période précitée, la mairie de Liesle n'a pas eu avoir besoin de ces services, le conseil municipal refuse de verser cette indemnité.

### ⇔ **Divers**

- La DDT, service sécurité routière organise une remise à niveau du code de la route sous forme de concours. Ce concours régional est adressé aux conducteurs de tous âges ayant obtenu leur permis depuis plus de 10 ans. Il se tiendra dans plusieurs communes de la région. Pour notre secteur, le concours se déroulera le vendredi 24 juin à 14h30 au lycée agricole de Dannemarie s/ Crête. Les 25 meilleurs candidats disputeront une finale qui aura lieu le 16 septembre à la base aérienne de Luxeuil les Bains .Des lots sont à gagner au niveau départemental. La date limite d'inscription est fixée au 15 juin 2011. Contact DDT Laetitia JANSON. Tél 03.81.65.69.98- mail [laetitia.janson@foubs.gouv.fr](mailto:laetitia.janson@foubs.gouv.fr)
- Visite du moulin de l'Arnaude dimanche 19 juin
- Feux de la St Jean organisés par le comité d'animation vendredi 24 juin à 20 heures
- Kermesse des écoles samedi 25 juin
- Le site de la commune liesle.net a été révisé dans son mode de fonctionnement informatique par les bons conseils de Mr Maillot Xavier. Ce site sera géré par plusieurs personnes désignées responsables.

Levée de séance à 23h10